



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2009/05/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 27 MAI 2009

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

35

DATE DE LA CONVOCATION

19 mai 2009

L'an deux mille neuf, le vingt sept mai, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, commune de Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 19 mai 2009, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, PRIOUL, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEFAURE, LABORDE, FERRAND

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT

Suppléants :

Suppléantes : Mmes COULAUD, PATAUD Jacqueline

Excusés : Mmes JOUANNETAUD, CAPS

MM ARTHUR, MEYER, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Procuration de Monsieur Jean-Louis PATEYRON à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : Marché de fourniture et de pose de signalisation directionnelle et d'information locale, de mobiliers relais information services et totems – signalisation artisanale, commerciale et de service

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération du 12 novembre 2008, avait approuvé le programme de signalétique artisanale, commerciale et de services, son plan de financement et autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises.

Le Président informe qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée pour le marché de « fourniture et de pose de signalisation directionnelle et d'information locale, de mobiliers relais information services et totems – signalisation artisanale, commerciale et de service », selon les articles 1^{er} – III – alinéa 6 et 57 à 59 du Code des Marchés publics.

Un avis d'appel à concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un marché composé d'une tranche ferme et de trois tranches conditionnelles :

- tranche ferme : signalisation de jalonnement et d'information locale – estimation prévisionnelle : 161 228,60 € HT
- tranche conditionnelle 1 : signalétique totems des zones d'activités – estimation prévisionnelle : 19 646 € HT.
- tranche conditionnelle 2 : Relais Information Services – estimation prévisionnelle : 57 080 € HT.
- tranche conditionnelle 3 : totems d'entrée d'agglomération – estimation prévisionnelle : 19 540 € HT

Estimation totale du marché : 257 494, 60 € HT.

Le Président informe que 22 dossiers de consultation ont été retirés.

Seulement une entreprise, Sud Ouest Signalisation (81 – Albi), a déposé une offre dans les délais impartis (mercredi 13 mai – 17 h 00).

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 mai dernier, a procédé à l'examen de l'offre et des échantillons de panneaux demandés.

Les résultats sont les suivants :

- tranche ferme : 94 476 € HT (58,6 % de l'estimation prévisionnelle)
- tranche conditionnelle 1 : 10 282 € HT (52,3 % de l'estimation prévisionnelle)
- tranche conditionnelle 2 : 22 112 € HT (38,7 % de l'estimation prévisionnelle)
- tranche conditionnelle 3 : 9 692 € HT (49,6 % de l'estimation prévisionnelle)
- Total marché : 136 562 € HT (53 % de l'estimation prévisionnelle).

La commission d'appel d'offres, considérant :

- que l'offre est complète,
 - que Sud Ouest Signalisation a fourni une notice technique et des échantillons conformes au contenu du CCTP (qualité, garanties de protection, facilités de mise à jour...)
 - que le montant de l'ensemble des tranches du marché est inférieur à l'estimation prévisionnelle,
- a décidé de retenir l'entreprise Sud Ouest Signalisation pour la fourniture et la pose de la signalétique concernée par les 4 tranches du marché.

Le Président demande donc au Conseil de l'autoriser à signer puis à notifier la totalité du marché (tranche ferme et 3 tranches conditionnelles) à l'entreprise Sud Ouest Signalisation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considérant la décision de la commission d'appel d'offres, autorise le Président à signer puis à notifier la totalité du marché à l'entreprise Sud Ouest Signalisation (81 – Albi), d'un montant total de 136 562 € HT (163 328,15 € TTC), décomposé comme suit :
 - tranche ferme : 94 476 € HT
 - tranche conditionnelle 1 : 10 282 € HT
 - tranche conditionnelle 2 : 22 112 € HT
 - tranche conditionnelle 3 : 9 692 € HT
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires à cette opération.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 28 mai 2009
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD